



22 avril 2015

(15-2108)

Page: 1/3

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais/français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD**

CANADA: LOI SUR LES MARQUES DE COMMERCE

Membre présentant la notification	CANADA
--	--------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les marques de commerce
Objet	Marques de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	https://members.wto.org/crnattachments/2015/IP/CAN/15_1060_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notification(s) précédente(s)	IP/N/1/CAN/T/1 " https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?DataSource=Cat&query=@SymbolMatch=IP/N/1/CAN/T/1&Language=English&Context=ScriptedSearches&languageUIChanged=true# " IP/N/1/CAN/T/1/Add.1 " https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?DataSource=Cat&query=@SymbolMatch=IP/N/1/CAN/T/1/Add.1&Language=English&Context=ScriptedSearches&languageUIChanged=true# "

Brève description du texte juridique notifié

Loi sur les marques de commerce modifiée par le Projet de loi C-31, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures* (le projet de loi ayant reçu la sanction royale le 19 juin 2014, avec la majorité des changements prenant effet à une date ultérieure)

Le projet de loi C-31 modifie la *Loi sur les marques de commerce*. Ces modifications permettent au Canada de se conformer aux exigences de trois accords reliés à la propriété intellectuelle: le Protocole de Madrid, le Traité de Singapour, et l'Arrangement de Nice. **Le projet de loi C-31** comporte un certain nombre de dispositions qui sont compatibles avec les trois traités, et qui visent à harmoniser le régime de marques de commerce du Canada avec les meilleures pratiques internationales, à rationaliser les procédures et à réduire les coûts pour les entreprises. La date d'entrée en vigueur de ces changements sera choisie une fois que le *Règlement sur les marques de commerce* aura été révisé, et que les systèmes informatiques connexes auront été mis-à-jour. La date d'entrée en vigueur sera établie dans le nouveau *Règlement sur les marques de commerces*, qui sont actuellement en train d'être rédigées.

(Voir aussi Autres renseignements ci-dessous)

Loi sur les marques de commerce modifiée par le Projet de loi C-8, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence* (le projet de loi ayant reçu la sanction royale le 9 décembre 2014)

Le projet de loi C-8 modifie la *Loi sur les marques de commerce* ainsi que la *Loi sur les droits d'auteur*. Le projet de loi vise à réduire le commerce de produits contrefaits vendus aux consommateurs et aux entreprises au Canada. Il prévoit à cette fin de nouveaux outils d'application de la loi. Les modifications apportées par le projet de loi mettent en place de nouvelles mesures frontalières et créent de nouveaux recours civils et criminels.

Le projet de loi C-8 modifie aussi la *Loi sur les marques de commerce* pour, notamment, élargir ce qui constitue une marque de commerce enregistrable et conférer au registraire des marques de commerce le pouvoir de corriger les erreurs figurant au registre. Le projet de loi modifie aussi la définition d'une infraction criminelle selon la *Loi sur le droit d'auteur* et apporte des changements mineurs au *Code Criminel* et à la *Loi sur les douanes*.

(Voir aussi Autres renseignements ci-dessous)

Langue(s) du texte notifié	Anglais et français
Date d'adoption	19 juin 2014 (Projet de loi C-31) et 9 décembre 2014 (Projet de loi C-8) – voir ci-dessus
Entrée en vigueur	Aux dates fixées par décret du gouverneur en conseil

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	23 janvier 2015
Autres renseignements	<p>Le projet de loi C-31 modifie la <i>Loi sur les marques de commerce</i>. "http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6684616&Language=F"</p> <p>Le projet de loi C-8 modifie la <i>Loi sur les marques de commerce</i> ainsi que la <i>Loi sur les droits d'auteur</i>. "http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6830555&Language=F"</p>

Organisme ou autorité responsable	Industrie Canada Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce 235 Queen Street Ottawa, Ontario K1A 0H5 Canada Téléphone: 343-291-2703 Fax: 343-291-2494
--	---